



**Dispositif et modalités d'évaluation du titre professionnel** (Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi)  
2.1.

Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- Des résultats des évaluations passées en cours de formation
- D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :

- D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant d'un an d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :

- Du titre professionnel obtenu.
- D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.



- Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé.

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	<p>Réaliser une vente conseil de création unitaire d'un vêtement ou d'une retouche</p> <p>Établir le prix de vente d'une création unitaire d'un vêtement ou d'une retouche</p> <p>Construire la base d'un vêtement</p> <p>Bâtir et valider la toile d'un vêtement</p> <p>Réaliser le patron d'un vêtement</p> <p>Couper des éléments constitutifs d'un vêtement</p> <p>Préparer et constituer des sous-ensembles d'un vêtement</p> <p>Réaliser le montage d'un vêtement</p> <p>Réaliser les finitions d'un vêtement</p> <p>Retoucher un vêtement</p>	13h00	<p>La mise en situation comporte trois parties indépendantes en présence du jury. Un surveillant est présent pour les deux premières parties.</p> <p><b>Première partie : vente conseil (durée 45 mn)</b></p> <p>Le candidat assure l'accueil, le conseil et la vente d'une prestation de création d'un vêtement sur mesure féminin ou de retouches. Un sujet est attribué au candidat par le responsable de session après un tirage au sort parmi plusieurs études de cas possibles. Le jury joue le rôle de la clientèle.</p> <p><b>Deuxième partie : conception (durée 5h45)</b></p> <p>A partir d'une dotation individuelle (matière d'œuvre, fournitures...) et de données techniques, le candidat :</p> <p>1/ conçoit un modèle de vêtement féminin sur mesure, ce qui inclut à minima l'élaboration d'une base, d'un patron et d'une toile ;</p> <p>2/ établit manuellement une planche de</p>



			<p>gradation d'une base standard.</p> <p><b>Troisième partie : fabrication et retouches (Durée : 6h30)</b></p> <p>A partir d'une dotation individuelle (matière d'œuvre, fournitures...) et de données techniques, le candidat :</p> <p>1/ fabrique un vêtement féminin sur mesure à partir du patron fourni ;</p> <p>2/ réalise une ou plusieurs retouches sur un vêtement existant.</p> <p>Pendant la deuxième et troisième parties chaque membre composant le jury peut observer et le candidat pendant sa prestation.</p>
--	--	--	---

**Autres modalités d'évaluation le cas échéant :**

Entretien technique	Sans objet	Sans objet	
Questionnaire professionnel	Sans objet	Sans objet	
<b>Modalités</b>	<b>Compétences évaluées</b>	<b>Durée</b>	<b>Détail de l'organisation de l'épreuve</b>
Questionnement à partir de productions	Sans objet		San objet
Entretien final		00 h 20	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel
Durée totale de l'épreuve pour le candidat		<b>13h20</b>	